

SAINT- CHAMOND

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- Le Centre social culturel de Saint-Julien-en-Jarez – BP 122 - 42400 Saint-Chamond, représenté par M. GODBANE Bachir, en sa qualité de président.
- ALSH ALFA 3A – Pablo Néruda – Route du Coin - 42400 Saint-Chamond, représenté par Mme Nadia BENCHERIF, en qualité de directrice.
- Le Centre social et culturel Lavieu – 1 Place Baudelaire - 42400 Saint-Chamond, représenté par Mme GARNIER Bernadette et M. LAFCI Bulent, en leur qualité de co-présidents.
- Le Centre social Izieux Le Creux - 2 rue de La Friaude - 42400 Saint-Chamond, représenté par M. GUERFAL Mehdi, en sa qualité de présidente.

D'UNE PART,

ET

La Commune de Saint-Chamond

Avenue Antoine Pinay – CS 80148 – 42403 SAINT-CHAMOND

Représentée par Monsieur Axel DUGUA, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération n° _____ du Conseil Municipal du

N° de SIRET : 214 202 079 00015

Code APE : 8411Z

D'AUTRE PART.

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des festivités de Carnaval, la Commune de Saint-Chamond et les structures socio-culturelles de la Commune s'associent afin de proposer un programme d'animations dans le centre-ville et les quartiers.

Pour créer un projet fédérateur pour les structures socio-culturelles et proposer un événement populaire et ayant une réelle approche artistique, le Carnaval a été repensé en 2022. Conçu comme un projet participatif où les structures socio-culturelles ont été impliquées dès la genèse, il a été imaginé avec plusieurs temps forts d'animations. Cet événement est un projet de territoire qui a pour vocation de réunir les enfants et les adultes, avec le maximum d'acteurs (associations...) après plusieurs mois de préparation dans chaque centre.

La thématique retenue en 2025 est « Les Carnavals de la Nouvelle Orléans ».

Ce Carnaval contribue à l'animation de la cité et crée du lien entre les habitants, impliquant l'ensemble des acteurs des quartiers (commerçants, associations, familles...).

Le Carnaval se déclinera ainsi en plusieurs temps :

Premier temps : préparation

La compagnie stéphanoise « Le GRRIZZLI » a été missionnée pour préparer les structures dès janvier 2025. Les intervenants, après concertation avec les centres, ont mis en place un planning afin de préparer les enfants et les adultes au défilé en utilisant une approche musicale autour du chant et de la danse.

Le temps du Carnaval dans les quartiers et le final par un défilé en centre-ville – Mardi 4 mars 2025 :

Un programme d'animation musicale et festive sera présenté le jour de carnaval pour se terminer par un défilé de toutes les structures en centre-ville.

Les attentes de chaque structure ont été présentées à la Commune de Saint-Chamond. Le partenariat a été ainsi établi au vu de ces objectifs et du programme proposé.

La Commune de Saint-Chamond, le Centre social de Fonsala, les Centres sociaux (Saint-Julien-en-Jarez, Lavieu et Izieux Le Creux), ALFA 3A sont partenaires pour l'organisation d'animations lors des festivités de Carnaval.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES CENTRES SOCIAUX, D'ALSH ALFA 3A

Les Centres sociaux et ALFA 3A s'engagent :

- à organiser des animations lors des festivités de Carnaval dans les quartiers,
- à participer au défilé dans le centre-ville et à relayer l'information auprès des adhérents et des bénévoles,
- à impliquer le public de la structure, les animateurs et les bénévoles,
- à sensibiliser la population et les participants au danger de l'utilisation des pétards,
- à transmettre à la Ville les documents administratifs nécessaires à l'organisation de la manifestation,
- à fournir à la Ville une attestation d'assurance correspondant à la manifestation (justifiant si besoin que le risque inhérent à un « spectacle pyrotechnique » a bien été déclaré auprès de l'assureur au niveau de la responsabilité civile).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

La Commune de Saint-Chamond s'engage à :

- organiser le temps de préparation et le défilé,
- prendre en charge le coût de l'intervention de la compagnie GRRIZZLI, ses frais d'hébergement et de restauration éventuels, les droits Sacem et autres droits similaires.
- faire participer le Centre social de Fonsala,
- déléguer le Directeur de projet Jeunesse, Animation et lien social en tant que référent de l'évènement et coordinateur de toutes les demandes des centres sociaux auprès des services de la ville,
- valoriser les manifestations par les moyens de communication municipaux disponibles et fournir aux partenaires les supports de communication.

La Commune de Saint-Chamond se réserve le droit d'annuler l'évènement dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi ou la jurisprudence. Sont, notamment, reconnus comme des cas de force majeure : guerre, deuil national, inondations, épidémie telle que le Covid-19, etc. Quel que soit le cas de force majeur, cette décision sera prise en concertation avec les structures socio-culturelles et une date de report pourra être envisagée.

ARTICLE 4 : MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à l'accord des parties.

En cas de non-participation au projet d'un signataire (non-participation actée après concertation avec la Commune de Saint-Chamond), la présente convention reste valable et le projet perdurera entre la Commune de Saint-Chamond et les structures restantes.

Tout litige relève de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en 5 exemplaires originaux,
Dont un exemplaire est remis à chacune des parties
À Saint-Chamond, le.....

<p>Le Maire, Pour le Maire et par délégation</p>	<p>Le Président, Pour le Centre social culturel de Saint-Julien-en-Jarez</p>
<p>Le Président, Pour ALSH ALFA 3A – Pablo Néruda</p> <p>Mme Nadia BENCHERIF DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS</p>	<p>M. GODBANE Bachir Les Co-Présidents, Pour le Centre social et culturel Lavieu</p> <p>Mme GARNIER Bernadette et M. LAFCI Bulent</p>
<p>La Présidente, Pour le Centre social Izieux Le Creux</p> <p>M. GUERFAL Mehdi</p>	

PROJET